

XTREM
NORMANDIE



RAID & RANDO VTT

COURSE À PIED - TRAIL

MARCHE PÉDESTRE

CONCERT - ANIMATIONS SPORTIVES

5.6 SEPT

AMAYÉ-SUR-ORNE / CALVADOS

WWW.XTREMVTT-NORMANDIE.FR

5 / 6 Septembre 2020

RAID / RANDONNEE VTT

TRAIL

MARCHE PEDESTRE

REGLEMENT 2020



5/ 6 Septembre 2020

1. L'EVENEMENT

L'XTREM VTT TRAIL Normandie est un événement organisé par l'association L.S.A.O (Le Sport à Amayé sur Orne) sous l'égide de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP).

Le club VTT ASL NOYERS-MISSY est associé à cet événement pour les épreuves de VTT.

2. LES EPREUVES / DISTANCES / HORAIRES

L'évènement proposera plusieurs disciplines multi sportives de plein air du monde du VTT et de la course à pied :
Description des épreuves et horaires des départs :

Samedi 5 septembre 2020
15 h 00 RANDONNEE VTT Spécial KIDS – 6-10 ans / 3 à 6 km
16 h 00 TRAIL Spécial KIDS – 6-10 ans / 1,5 km

Dimanche 6 septembre 2020
8 h 00 RAID VTT 120 km / 100 km
8 h 15 RAID VTT 80 km
8 h 30 RAID VTT 65 km
8 h 45 RANDONNEE VTT 50 km
9 h RANDONNEE VTT 35 km
9 h 15 RANDONNEE VTT 20 / 10 km
9 h 45 TRAIL 20 km
10 h TRAIL 10 km
10 h 15 RANDONNEE PEDESTRE

3. INSCRIPTIONS / ENGAGEMENTS

Les engagements pour les raids et randonnées VTT peuvent s'effectuer :

- ♣ Soit en ligne par Internet sur le site [ikinoa](http://ikinoa.com), avant le **4 septembre 2020**
- ♣ Soit sur place, sur le site d'Amayé sur Orne :
samedi 5 septembre 2020, entre 14 h et 18 h, dans la limite de places disponibles
dimanche 6 septembre 2020 à partir de 7 h 30, dans la limite de places disponibles.

NOTA : NOMBRE D'INSCRIT VTT LIMITE A 2500 PARTICIPANTS.



5/ 6 Septembre 2020

Les engagements pour le TRAIL peuvent s'effectuer :

- ⤴ Soit en ligne par Internet sur le site [Ikinoo](#), avant le **4 septembre 2020**.
- ⤴ Soit sur place, sur le site d'Amayé sur Orne :
samedi 5 septembre 2020, entre 14 h et 18 h, format compétition ou randonnée.
dimanche 6 septembre 2020 à partir de 7 h 30, mode randonnée.

NOTA : INSCRIPTION SUR PLACE DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020 uniquement en mode « randonnée ».

Les engagements pour la RANDONNÉE PEDESTRE peuvent s'effectuer :

- ⤴ Soit en ligne par Internet sur le site [Ikinoo](#), avant le **4 septembre 2020**.
- ⤴ Sur place, sur le site d'Amayé sur Orne, **dimanche 6 septembre 2020** à partir de 9 h 30.

Détail des tarifs 2020 :

Épreuve	Horaire	Autres Licenciés et non licenciés
Samedi 5 septembre 2020		
RANDONNÉE VTT KIDS 3 / 6 km	15 h 00	3,00 €
TRAIL KIDS 1,5 km	16 h 00	3,00 €
Dimanche 6 septembre 2020		
RAID VTT 120 km / 100 km	8 h 00	17,00 €
RAID VTT 80 km	8 h 15	12,00 €
RAID VTT 65 km	8 h 30	12,00 €
RANDONNÉE VTT 50 km	8 h 45	8,00 €
RANDONNÉE VTT 35 km	9 h 00	6,00 €
RANDONNÉE VTT 20 km	9 h 15	4,00 €
RANDONNÉE VTT 10 km	9 h 15	4,00 €
TRAIL 20 km – mode « compétition »	9 h 45	15,00 €
TRAIL 20 km – mode « randonnée »	9 h 45	14,00 €
TRAIL 10 km – mode « compétition »	10 h 00	8,00 €
TRAIL 10 km – mode « randonnée »	10 h 00	7,00 €
MARCHE PEDESTRE	10 h 15	5,00 €
<i>Majoration pour toute inscription sur place à une épreuve de VTT ou de TRAIL: + 2€ Remboursement de 2€ sur toute épreuve VTT pour les licenciés UFOLEP : sur présentation de la licence 2020 sur place à l'inscription ou au retrait de la plaque. Reversement de 2,5 € à l'association « DRAGON LADIES » sur chaque inscription à la marche pédestre</i>		

La liste des engagés peut être consultée sur le site Internet www.xtremvtt-normandie.fr

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles. En cas d'annulation de l'événement, les participants se verraient rembourser leurs droits d'inscription sans autre dédommagement.



5/ 6 Septembre 2020

4. EPREUVES RAID VTT / RANDONNEE VTT / MARCHE PEDESTRE

4.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

L'XTREM VTT Normandie est une « randonnée VTT ». Il ne fera l'objet d'aucun classement, d'aucun chronométrage. Il n'est pas considéré comme une compétition liée à la vitesse. Les participants devront donc se comporter en randonneurs et non en compétiteurs, en observant la plus grande prudence sur les chemins et lors des traversées de route.

RAID VTT / RANDONNEE VTT :

Les parcours 120, 100, 80 et 65 km sont des raids qui demandent une excellente condition physique.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du VTT n'est pas obligatoire pour participer aux raids ou randonnées VTT. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toutes activités, et de prévoir un entraînement adapté au parcours envisagé.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale est obligatoire avec l'accompagnement souhaité d'un adulte sur l'ensemble du même parcours.

MARCHE PEDESTRE :

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs sauf s'il est accompagné d'un adulte.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux marches. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toutes activités, et de prévoir un entraînement adapté au parcours envisagé.

4.2. PARCOURS

Les participants devront respecter les parcours balisés par les organisateurs.

Le code de la route est en vigueur sur toutes les épreuves pour les portions routières traversées par l'XTREM VTT Normandie. Le participant est seul responsable de son parcours.

L'organisation de l'événement se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, des messages seront annoncés par les organisateurs sur le site internet.

Toutes les informations relatives aux épreuves sont disponibles sur le site www.xtremvtt-normandie.fr

Tous les départs et arrivées se feront sur le site d'Amayé sur orne.

Pour les **Raids VTT 80, 120 et 100 km**, des barrières horaires seront mises en place afin de garantir la sécurité de tous les participants. Ceux-ci seront tenus de les respecter.

4.3. RETRAIT DES PLAQUES

Les plaques de guidon sont à retirer sur le site d'Amayé sur Orne, aux dates et horaires suivantes :

- **samedi 5 septembre 2020**, de 14 h à 18 h.
- **dimanche 6 septembre 2020** à partir de 7 h 30.

Pour les pré inscrits aux épreuves VTT, les plaques vous seront remises sur présentation d'une pièce d'identité et/ou du billet de validation de l'inscription en ligne disponible sur le site de notre partenaire **IKINOA**.



5/ 6 Septembre 2020

4.4. EQUIPEMENTS

Chaque participant devra être obligatoirement muni de la plaque frontale de guidon fournie par l'organisation. Elle doit être visible et fixée à l'avant du vélo sur le cintre.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire pour toutes les épreuves et pendant toute la durée des épreuves VTT. En cas d'omission, l'organisateur ne pourra être tenu responsable concernant les incidents éventuels qui pourraient en découler.

4.5. RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants par l'organisation sur tous les parcours.
Une assistance sera mise à disposition par l'organisation avec un numéro d'appel inscrit sur les plaques guidon.

5. EPREUVES TRAIL – Course à pied

5.1. EPREUVES

Les épreuves de Trail de l'XTREM VTT TRAIL NORMANDIE sont organisées par l'association LSAO.

La réglementation FFA s'applique pour les épreuves de TRAIL.

→ Deux épreuves sont proposées :

Un Trail de 10 km environ

- ⤴ Ouverte à toute personne née en 2004 et avant.
- ⤴ Limite de temps : 2 h

Un Trail de 20 km environ

- ⤴ Ouverte à toute personne née en 2002 et avant.
- ⤴ Limite de temps : 4 h

→ 2 modes de participation sont proposées :

- en format « **Compétition** » avec chronométrage et classement.
- en format « **Randonnée** » sans chronométrage et sans classement.

5.2. FORMAT COMPETITION

5.2.1 - Certificat Médical :

La participation aux Trail est soumise à la remise obligatoire par les participants à l'organisateur de l'original ou de la copie :

- ⤴ D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- ⤴ Ou d'une copie de la licence FFA ou d'une fédération agréée en cours de validité.

5.2.2 - Classement :

Un classement individuel chronométré pour chacun des 2 Trail sera effectué. Ce classement reprend les catégories d'âge de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur.



5/ 6 Septembre 2020

5.3. FORMAT RANDONNEE :

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied n'est pas obligatoire pour participer aux Trail en mode « randonnée ». Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toutes activités, et de prévoir un entraînement adapté au parcours envisagé.

5.4. RAVITAILLEMENTS

2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée sont prévus sur le trail 20 km.

1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée seront prévus sur le Trail 10 km.

En fonction des conditions météorologiques, des ravitaillements complémentaires en eau pourront être ajoutés.

5.5. LITIGES

Tout litige sera tranché par l'organisateur.

5.6. PARCOURS – RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Les participants devront respecter les parcours balisés par les organisateurs.

Le code de la route est en vigueur sur toutes les épreuves pour les portions routières traversées par l'XTREM TRAIL Normandie. Le participant est seul responsable de son parcours.

Tous les départs et arrivées se feront sur le site d'Amayé sur orne.

6. ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'XTREM VTT TRAIL Normandie. En ce que concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle accident :

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident d'un participant survenu sur le parcours durant sa participation à une épreuve, entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

La souscription d'une assurance couvrant ces risques est du ressort de chacun.

Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenu notamment via une licence sportive.

Domage matériel :

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (perte, détérioration, vol ...) subis par les biens et équipements personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'écologie et les milieux naturels traversés, les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (papiers, gels énergétiques, emballages, ...).

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Des zones de propreté sont mises à disposition au niveau des ravitaillements.



5/ 6 Septembre 2020

8. MEDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours, ou par tout participant à partir d'un numéro d'urgence mis en place par l'organisation et disponible sur la plaque de guidon.

Tout participant faisant appel au service médical se soumet de fait de son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre fin à l'épreuve de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à poursuivre l'épreuve. En cas de nécessité et dans l'intérêt de la personne secourue, les équipes de secours prennent alors la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

9. DROIT A L'IMAGE

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à l'XTREM VTT TRAIL Normandie et aux médias qui pourraient couvrir l'évènement, d'utiliser son image (photos, vidéo, ...) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusion (presse, télévision, Internet, ...).

Tout participant qui prend part à l'XTREM VTT TRAIL Normandie est censé connaître le présent règlement, il s'engage à respecter sans réserve toutes les dispositions prises par les organisateurs.